

jeudi 7 juin 2018 au Cinéma Méga CGR d'Auxerre

# FESTIVAL DE COURTS METRAGES SCOLAIRES DE L'YONNE #13

*Ce festival a pour objectif de donner la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation audiovisuelle, de présenter leurs films devant un large public et enfin de pouvoir échanger avec des professionnels. Cela afin de favoriser le développement de l'audiovisuel en milieu scolaire.*

## Nouveau règlement 2018

### 1 - Participants

Ce festival est ouvert aux classes, clubs, ateliers, EPI, options, des écoles primaires, collèges et lycées du département de l'Yonne.

Les productions doivent émaner d'un **cadre strictement scolaire** et être le reflet d'une création d'élèves.

Deux productions au maximum par participant (club, atelier, EPI, option, ...) peuvent être présentées.

L'inscription à ce festival est gratuite.

une réunion obligatoire pour pouvoir s'inscrire sera organisée courant décembre 2017 avec tous les participants pour expliquer le règlement et notamment la partie technique, et ainsi éviter tous les problèmes de formats, son et autres que nous avons de manière récurrente à chaque festival.

### 2 - Les films

Il peut s'agir d'un film (fiction, animation, documentaire, etc.) :

soit sur le thème 2017 : **TREIZE**

soit d'un film dont le thème est libre.

**Suprenez-nous et faites preuve d'originalité**

Ces productions doivent avoir été finalisées **durant l'année scolaire 2017-2018**.

Les films doivent obligatoirement comporter un générique.

La durée des films est limitée à **8 minutes générique compris**. **Tout film d'une durée supérieure ne pourra être sélectionné.**

**Les films devront être déposés par l'enseignant responsable du projet à l'Atelier Canopé de l'Yonne afin de vérifier la conformité technique du fichier, sur un support physique type disque dur externe ou clef USB (le support DVD n'est pas accepté).**

**Lors du tournage, il est vivement déconseillé d'utiliser des appareils différents (caméscope ET appareil photo par exemple). Si un appareil photo est utilisé pour filmer, il est impératif de choisir un réglage d'enregistrement conforme à la norme européenne (25 images par seconde).**

Le fichier vidéo du film devra respecter les spécifications suivantes :

- **Format HD conseillé (1920\*1080 pixels)**
- **Codec peu destructif type H264 ou MPEG-4** sous un conteneur AVI ou MOV (les codecs trop destructifs type divx ou mpeg-2 seront refusés).
- **Ratio d'image vivement conseillé : 16/9**

En cas de problème technique pour finaliser sous ces formats, contacter l'Atelier Canopé de l'Yonne ou le Collège Les Cinq Rivières (voir contact).

Tout film doit être accompagné d'une affiche (en version numérique, l'Atelier Canopé de l'Yonne s'occupera d'imprimer les affiches en couleur au format A3). Un prix de l'affiche est décerné.

Les démarches relatives aux droits d'auteur et aux droits à l'image (autorisation de projection et de diffusion), doivent avoir été effectuées par les participants qui en prennent l'entière responsabilité.

Voir sur eduscol les documents de demande d'autorisation et la législation :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>

De même, les droits des musiques utilisées devront être respectés (musiques libres de droit, compositions originales des participants, ou déclarées auprès de la SACEM).

### 3 - Présélection

Le comité sélectionne **une douzaine de films**. Il sera tenu compte de la qualité du sujet comme de son traitement à travers les critères suivants :

- **implication** des élèves
- **pertinence** du récit filmique
- **qualités** de la **prise de vue**, de la **bande son** et du **montage**
- **originalité** du traitement par rapport au sujet choisi

### 4 - Délais et expédition

**Le vendredi 24 novembre 2017 au plus tard** : fiche d'inscription à remplir en ligne à l'adresse

<https://goo.gl/forms/U2VFkMvgCYjp4Tg33>

**obligatoirement par l'enseignant responsable des élèves** (pour des raisons d'organisation il nous est important de connaître le nombre d'élèves impliqués et susceptibles d'assister à la manifestation).

La confirmation d'inscription accompagnée d'une fiche technique et pédagogique **ainsi qu'une fiche conseil sur les techniques audiovisuelles** est alors envoyée par courrier électronique à chaque enseignant.

**Le mercredi 9 mai 2018 au plus tard** : Réception du fichier vidéo à l'Atelier Canopé de l'Yonne. Envoi par mél (jean-michel.default@reseau-canope.fr) de la fiche technique et pédagogique qui notifie la démarche de réalisation du projet en faisant apparaître, en particulier, l'engagement des élèves et leur responsabilisation.

**Les affiches doivent parvenir au plus tard le 25 mai 2018 à l'Atelier Canopé.**

**Tout document est à envoyer ou à déposer à :**

**Atelier Canopé de l'Yonne**  
**Festival courts métrages scolaires**  
**28, rue Théodore de Bèze -BP 84**  
**89000 Auxerre cedex**

Un DVD des documents sélectionnés sera réalisé et disponible en prêt à l'Atelier Canopé de l'Yonne.

## **5 – Projection des productions : jeudi 7 juin 2018**

Un nombre maximal de 25 élèves par film présenté est souhaité pour garantir le confort et la sécurité de tous pendant cette journée.

9h30 : accueil des groupes (horaire impératif).

10h00 à 16h00 : les films sélectionnés sont projetés en public au Cinéma Méga CGR d'Auxerre (entrée gratuite), en présence de professionnels du cinéma, de personnalités de l'Éducation nationale, de la culture, de la communication et du monde de l'image, qui échangeront avec les festivaliers.

La présence de tous est impérative jusqu'à la fin du festival, le palmarès étant dévoilé en fin de festival.

Les élèves sont invités à présenter leur film après sa projection (3 min. maximum), les enseignants du primaire peuvent les accompagner sur scène s'ils le souhaitent.

Au cours de cette journée les festivaliers mineurs sont sous **l'entière responsabilité des accompagnateurs** majeurs désignés par l'établissement.

En outre, chaque festivalier (jeune et adulte) autorise expressément, et gracieusement, la fixation et l'enregistrement éventuels de sa voix, de son image dans le cadre de sa participation au festival, et son utilisation sur tout support dans le cadre de communication réalisée concernant l'organisation de ce festival, sans limitation de temps.

Durant cette journée, les spectateurs attribueront le prix du public. **Seuls les personnes ayant participé à l'ensemble de la journée pourront voter.**

## **6 – Diffusion des productions**

Les établissements participants restent propriétaires et uniques responsables de leurs productions, en cas de distribution d'exemplaires de leurs films, les organisateurs souhaitent que par courtoisie la participation au festival soit mentionnée. Les organisateurs du festival s'engagent à n'utiliser les copies de ces productions que dans le cadre défini ci-dessous :

Les productions et tous les éléments envoyés par les participants présélectionnés pourront faire l'objet de publications (textes, photos, extraits vidéo ou autres) dans le cadre de la promotion du festival. À ce titre, **chaque participant accorde une licence gratuite au festival**. Cette licence gratuite permettra de publier, diffuser, représenter (y compris au public) les productions, d'exploiter le droit de reproduction des photographies ou de diffusion d'un extrait (ou de l'intégralité du court métrage) **dans le cadre de la communication du festival** dans la presse et sur le réseau Internet, notamment sur le site de l'Atelier Canopé de l'Yonne et les sites partenaires.

## **Contacts :**

☒ **Thierry Mura, Collège Les Cinq Rivières de Charny :**  
[thierry.mura@wanadoo.fr](mailto:thierry.mura@wanadoo.fr)

☒ **Jean-Michel Defaut, Atelier Canopé de l'Yonne :**  
[jean-michel.defaut@reseau-canope.fr](mailto:jean-michel.defaut@reseau-canope.fr) - Tél : 03 86 52 93 33